

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2404

7 octobre 2011

SOMMAIRE

A.D.M. Engineering S.A.	115346	Kymco Lux S.A.	115377
A.D.M. Finances S.A.	115346	La Financière Aspelt S.A.	115379
Antin Infrastructure Luxembourg VII ...	115383	Lion/Polaris Lux 3 S.A.	115377
Atequa s.à.r.l.	115346	Lion/Polaris Lux 3 S.A.	115378
Azad S.A.	115372	Lion/Polaris Lux 4 S.A.	115378
Blade Luxembourg 2 S.à r.l.	115372	Lion/Polaris Lux 4 S.A.	115378
Bolinas S.A.	115372	Lion/Stove Luxembourg Investment S.à r.l.	115373
C.A.L S.à r.l.	115373	LMVL S.A.	115375
Casa Natura S.A.	115374	Luxembourg Selection Fund	115379
Cellia S.A.	115373	LXFR003	115381
Concept Coiffure S.à r.l.	115374	LXFR004	115381
Cotonil Investments S.à r.l.	115392	LX Priv	115380
Cuma S.A. Holding	115374	Melusine Aviation S.à r.l.	115382
Decolef Lux. s.à r.l.	115374	Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s.	115382
Decoration & Design S.A.	115375	Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF	115382
Diminu'tif s.à r.l.	115375	MSEOF Como S.à r.l.	115379
Erevas	115375	MSEOF Finance S.à r.l.	115379
ESS	115376	MSEOF Garda S.à r.l.	115380
ESS	115377	MSEOF Holding S.à r.l.	115382
EuroFinaDec SPF	115391	MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l.	115382
Eversholt Investment Group (Luxem- bourg) S.à r.l.	115375	Picard Bondco	115380
Fiducia General Services Expert Compta- ble S.à.r.l.	115376	ProLogis Belgium IV S.à r.l.	115380
Fingest	115376	ProLogis Belgium VI S.à r.l.	115381
Hair Design Monique & Luisa S.à r.l.	115376	Securum Equity Partners - Golf & Wellness Investments S.C.A.	115346
Ingénierie Conseil Formation S.A.	115377	TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	115392
Kairos International Sicav	115377	Viga Finance S.A.	115392
KEIF Germany Einbeck S.à r.l.	115392		
KEV Germany Schulterblatt S.à r.l.	115391		
KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.	115391		

**A.D.M. Engineering S.A., Société Anonyme,
(anc. A.D.M. Finances S.A.)**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 128.512.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé à compter du 1^{er} juin 2011.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2011
Pour extrait sincère et conforme à l'original
Fiduciaire C.G.S.
Signature

Référence de publication: 2011116793/15.

(110133617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.360.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notar

Référence de publication: 2011116800/11.

(110133551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Securum Equity Partners - Golf & Wellness Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.470.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) SECURUM EQUITY PARTNERS, a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 159.998 (the General Partner),

here represented by Mrs. Sabrina COLANTONIO, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 July 2011;

2) SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Liechtenstein, having its registered office at c/o Administrat Anstalt Landstrasse 11, 9495 Triesen, Liechtenstein, registered with the Öffentlichkeitsregister Fursentum Liechtenstein under number FL-0002.358.292-4, having a share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000) (the Founding Shareholder),

here represented by Mrs. Sabrina COLANTONIO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 11 July 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Title 1. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Definitions. Capitalized words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means each period of twelve months ending on December 31. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on December 31, 2011;

Articles mean these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a parent undertaking or a subsidiary of that person or a subsidiary of any such parent undertaking;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in Luxembourg;

Capital Contribution means the portion of each Shareholder's Commitment drawn down and contributed by such Shareholder as share capital in exchange for the issuance of Class B Shares of the Partnership;

Chairman has the meaning ascribed to it under article 26;

Class A Shares means the shares held by the Founding Shareholder in the share capital of the Partnership and which are not offered for subscription to Investors;

Class B Shares means the shares held by the Shareholders other than the Class A Shares and offered to Investors for subscription and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Class C Share means the sole unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) that each Shareholder agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class B Shares;

Commitment Period means the period of twenty-four (24) months following the First Closing Date (which may be extended by the General Partner at its own discretion for up to twenty (12) months) at the end of which the Partnership may not draw down Commitments nor make new Investments, provided that Commitments may be drawn down thereafter (and Investments may be made thereafter) to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new Investment or (iii) to make any follow-on investments in existing Investments (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of the Committed Funds);

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments of Shareholders;

Confirmation Letter has the meaning ascribed to it under article 8;

Default Redemption Price means the price at which the Shares have been issued less a discount of thirty (30%) percent;

Defaulting Shareholder has the meaning ascribed to it under article 11;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid;

Eligible Shareholders has the meaning ascribed to it under article 8;

Euro or € means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

EVCA means the European Private Equity and Venture Capital Association;

Final Closing Date means the last day of the Subscription Period, which is at most twelve (12) months after the First Closing Date;

First Closing Date means the date on which Investors are first admitted to the Partnership as Shareholder, save the Founding Shareholder who for the purpose of the incorporation of the Partnership is admitted to the Partnership as Shareholder immediately upon incorporation;

First Payment has the meaning given ascribed to it under article 10;

Founding Shareholder means the Shareholder holding one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199.999) Class A Shares subscribed at the time of incorporation of the Partnership;

General Partner means SECURUM EQUITY PARTNERS, a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) with the number B159.998, holder of one unlimited Class C Share;

Initial Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 8;

Investment means an investment made by the Partnership in compliance with the Partnership's object or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership;

Investor means a person who has agreed to subscribe Commitments and "Investors" shall be construed accordingly;

Law or Law of August 10, 1915 means the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Management Fee has the meaning given under article 17;

Net Asset Value means the net asset value of the Partnership as determined in accordance with article 12;

Partnership means SECURUM EQUITY PARTNERS - GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A., a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or SCA);

Proposed Purchaser(s) has the meaning ascribed to it under article 8;

Redemption Price means the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be Transferred in accordance with article 8;

Right of Election has the meaning ascribed to it under article 8;

Right of First Refusal has the meaning ascribed to it under article 8;

Second Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 8,

Shareholders mean the holders of the Class A Shares and the Class B Shares;

Shares has the meaning ascribed to it under article 6;

Shares to be Transferred has the meaning ascribed to it under article 8;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Class B Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Class B Shares; and (iv) representations and warranties given by such Shareholder in favor of the Partnership;

Subscription Period means the period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date during which Class B Shares are offered to subscription;

Subsequent Shareholder(s) means any additional Shareholder(s) admitted after the First Closing Date;

Supervisory Board has the meaning ascribed to it under article 26;

Total Commitments means the Commitments already paid by the Shareholders to the Partnership for the purposes of making Investments;

Transferee has the meaning ascribed to it under article 8;

Transferor has the meaning ascribed to it under article 8;

Undrawn Commitment means in relation to a Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice;

Valuation Date means the date on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles. The Net Asset Value shall be calculated annually at the end of each financial year and at the discretion of the General Partner whenever needed.

Art. 2. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited Class C Share, the Founding Shareholder and all those who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" under the name of SECURUM EQUITY PARTNERS - GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A. (hereinafter the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by the Articles and any shareholders agreement which might be entered into by and between the General Partner and the Shareholders from time to time.

Art. 3. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliate. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring,

owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The Partnership may leverage its assets.

4.7. The Partnership will not make any passive investment in any fund or other collective investment scheme.

4.8. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

5.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title 2. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 6. Share Capital.

6.1. The initial share capital of the Partnership is set at two hundred thousand Euro (EUR 200,000) represented by the following shares:

(i) one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (199.999) Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each; and

(ii) One (1) Class C Share with a par value of one Euro (EUR 1).

6.2. The share capital of the Partnership shall be divided in the following three classes of shares:

(i) Class A Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;

(ii) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each; and

(iii) One (1) Class C Share with a par value of one Euro (EUR 1).

No further Class C Shares shall be issued.

6.3. No other class of shares may be created without a general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendment of these Articles, with the approval of the General Partner.

6.4. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.5. The subscribed share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

6.6. The Partnership shall maintain a share premium reserve account for the Class B Shares in Euro, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

6.7. The authorized share capital is set at ten million Euro (Euro 10,000,000) represented by ten million (10,000,000) Class B Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each to be subscribed and paid up according to article 10.2 below.

6.8. The General Partner is authorized within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Partnership, subject to extension to be decided by the general meeting of the Shareholders adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 19 below to:

(i) increase the current share capital up to the amount of the authorized capital, in whole or in part from time to time;

(ii) issue up to ten million (10,000,000) Class B Shares having a par value of one Euro (EUR 1); and

(iii) waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights during the Commitment Period, when the General Partner will have accepted Commitments of new Investors in order to allow them to become Subsequent Shareholders.

6.9. The General Partner is hereby authorized to determine the conditions attached to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.10. Each time the General Partner shall act to render effective an increase of capital, within the authorized capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the General Partner shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. The Shares of the Partnership shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2. A register of the Shareholders of the Partnership will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and the class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3. Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

7.4. The Partnership will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1. The Shareholders will be permitted to transfer their Shares during the Commitment Period, with the prior approval of the General Partner to be given in writing. Shareholders, with the sole exception of the Founding Shareholder, will be permitted to transfer their Shares, subject to the exercise of the right of first refusal by the other Shareholders as described below and subject to the consent of the General Partner. Any transfer of Shares by a Shareholder who is a Founding Shareholder will be subject only to the prior approval of the General Partner.

8.2. Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, the Shares are freely transferable to Affiliates. In such case, the Shareholder transferor shall comply with the provisions of the first paragraph of article 8.3 and the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

8.3. Any Shareholder, with the sole exception of the Founding Shareholder, who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the Transferee), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer (the Shares to be Transferred), the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the remainder of any Undrawn Commitment (the Initial Transfer Notice).

8.4. Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the Second Transfer Notice) to the Shareholders other than Defaulting Shareholders (the Eligible Shareholders), specifying the (i) number of Shares to be Transferred, and (ii) the price, in order for the respective Eligible Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

8.5. The Right of First Refusal of each Eligible Shareholder shall be calculated pro rata to the number of Shares for the time being held by it in relation to the total number of Shares held by the other Eligible Shareholders.

8.6. The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares to be Transferred over which it intends to exercise its Right of First Refusal and (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Eligible Shareholders exercise their full Right of First Refusal (the Right of Election).

8.7. Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

8.8. If all Shares to be Transferred are not pre-empted, all Shares to be Transferred may be transferred by the Transferor to the Transferee subject to the approval procedure set forth under article 8.4. A Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares to be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Shareholder within the aforementioned period.

8.9. Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares to be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares to be Transferred (the Confirmation Letter).

8.10. If the Transferor wishes to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares to be Transferred to the Transferee within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares to be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter.

8.11. The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

8.12. All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation and, while the Transferor has outstanding Undrawn Commitments, any element available to the Transferee to demonstrate that it has sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitments subscribed for by the Transferor.

8.13. No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

8.14. The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership or its Affiliates or of inappropriate creditworthiness.

8.15. The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorize the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

8.16. Following point (i) above, the General Partner can propose to the Transferor within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal one or several potential purchaser(s) who are willing to purchase all of the Shares to be Transferred (the Proposed Purchaser(s)), under the same conditions as those indicated in the Initial Transfer Notice, being understood that in the case where the General Partner proposes several Proposed Purchasers, the aggregate number of Shares offered to be purchased by these Proposed Purchasers shall be equal to the aggregate number of Shares to be Transferred.

8.17. The Proposed Purchaser(s) has a period of thirty (30) days following the expiration of the three (3) months period mentioned in the preceding paragraph in order to pay the purchase price. The transfer of legal ownership of the Shares to be Transferred shall be effective on the day of the last payment made for the Shares to be Transferred.

8.18. If, at the end of the three (3) months period provided here above, the General Partner has not proposed one or several Proposed Purchaser(s) or has not authorized the Partnership to redeem the Shares to be Transferred within the conditions provided for in the Articles, or if the Proposed Purchaser(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferor), has not paid the purchase price within the thirty (30) days period, the approval of the Transferee, which was initially refused by the General Partner, shall be considered as given and the Transferor shall be thereupon free to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice.

Art. 9. Redemptions.

9.1. The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

9.2. The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

9.3. Subject to the provisions of article 8, upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be made at the Redemption Price and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles. Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

9.4. Redemptions of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject each time to the consent of the General Partner.

Art. 10. Subscription - Drawdown.

10.1. The Class B Shares shall be offered for subscription during the Subscription Period starting on the First Closing Date and ending on the Final Closing Date.

10.2. The Class B Shares will be issued at a price equal to their par value of one Euro (EUR 1) together with a share premium attached to be determined by Securum Equity Partners S.A.

10.3. The Partnership may issue Class B Shares following the drawdown of Shareholders' Commitments under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with the Shareholders as well as pursuant to a reduction of Commitments due to a default of a Shareholder.

10.4. Any amount contributed to the share capital of the Partnership upon its incorporation by the Founding Shareholder and the General Partner in excess of their respective Commitment will be readjusted on the First Closing Date.

10.5. Where shareholders are admitted after the First Closing Date (the Subsequent Shareholders), Commitments will be drawn down entirely from the Subsequent Shareholders (the First Payment) until the sums subscribed by them

expressed as a proportion of their Commitments equates to the same proportion of the Commitments of the initial Shareholders already drawn down.

10.6. Each Subsequent Shareholder will be required to pay a subscription premium to the Partnership. The subscription premium will be determined for each Subsequent Shareholder on the basis of the Net Asset Value and in case the Net Asset Value is lower than the capital paid in, by applying to the amount of its First Payment an interest rate corresponding to the EURIBOR one (1) year rate (the rate last published on the First Closing Date) plus two hundred (200) basis points for the period from the First Closing Date (or, as the case may be, the payment date by the initial Shareholders of the portion of their Commitments already drawn down) to the date of admission of the relevant Subsequent Shareholder.

10.7. Shareholders' Commitments can be increased during the Subscription Period, provided that the same possibility is offered to the other Shareholders by the General Partner in order to respect their proportional rights.

10.8. The General Partner may call and draw down Undrawn Commitments from Shareholders, pro rata to each Shareholder's Commitment and up to their respective Commitment, as needed, based on the capital needs of the Partnership as determined by the General Partner, in such installments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Partnership.

10.9. Each Drawdown Notice will be sent to the Shareholders with at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post or electronic mail) for payment by the recipient Shareholder of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

10.10. Commitments may be drawn down during the Commitment Period to make investments, pay fees and meet the expenses and liabilities of the Partnership. Commitments will cease to be available for draw-down after the expiry of thirty six (36) months from the First Closing Date (which may be extended by the General Partner at its own discretion for up to twenty-four (24) months provided that Commitments may be drawn down thereafter to the extent necessary to (i) pay the fees, expenses and liabilities of the Partnership, (ii) to complete any Investments that have been committed to during the Commitment Period such as the acquisition of a new investment or (iii) to make any follow-on investment in any existing Investment (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of the Committed Funds).

10.11. On the last day of the Commitment Period, the General Partner will notify the Shareholders with an estimate of the amounts that the General Partner may draw down after the expiry of the Commitment Period.

10.12. Net disposal proceeds received during the Commitment Period may be re-invested until the end of the Commitment Period. After the Commitment Period amounts may be re-invested as follow-on investments in existing Investments only (in this latter case up to a maximum of ten (10) % of Total Commitments).

Art. 11. Default.

11.1. If a Shareholder (a Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Partnership the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Partnership on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) % per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the date of expiry of such Drawdown Notice;

then the General Partner:

(i) will set off any distributions to the Defaulting Shareholder until any amounts owed to the Partnership have been paid in full; and

(ii) shall have the right (but shall not be required), without prejudice to any other rights that it or the Partnership may have so that interest as aforesaid shall continue to accrue after such period of thirty (30) Business Days, to do any of the following, in compliance with the two last paragraphs of this article 11:

a) to impose damages corresponding to ten (10) % of the Commitment;

b) to cause the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder to be forfeited (except that such Undrawn Commitment may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to those agreed with the General Partner, and such Defaulting Shareholder shall cease to be a Shareholder for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder is forfeited, as provided above;

c) to procure the sale of the Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser determined by application of the Shareholders' Right of First Refusal as of the date of default, at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Partnership by the purchaser and to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The General Partner shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Shares (as well as the Undrawn Commitment of such Defaulting Shareholder) and each Shareholder agrees to appoint or procure the appointment of the General Partner as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection

with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the General Partner shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the General Partner indemnified against any claims, costs and expenses which the General Partner may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as a Shareholder;

d) to take any action as the General Partner may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment;

e) to redeem the Shares of the Defaulting Shareholder at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the General Partner. The Default Redemption Price shall be payable upon liquidation of the Partnership and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date;

f) to exercise any other remedy available under applicable law; and

g) to admit a new Shareholder in order to replace the Defaulting Shareholder.

11.2. The General Partner will make sure that all Defaulting Shareholders are treated equally regarding the implementation of the above-mentioned measures.

Art. 12. Valuation, Accounting and Reporting.

12.1. Valuation at Fair Value

The assets of the Partnership shall be valued on the basis of the fair value. Such value shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) securities dealt in on a regulated market will be valued on the basis of their quoted mid-market price on the last day of trading prior to the Valuation Date, subject to any discounts which in accordance with EVCA valuation guidelines may be applicable due to the nature of such security, on the market which is normally the principal market for such securities;

(iii) all other assets of any kind or nature will be valued at fair market value, as determined in good faith by or under the responsibility of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures prescribed by EVCA. For the purpose of determining the fair market value of the assets under this provision, the General Partner may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (a) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (b) the nature and adequacy of the Partnership's rights, remedies and interests; (c) the creditworthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (d) information relating to recent relevant market transactions; (e) the reputation and financial condition of the assets business and recent reports relating to the assets; (f) general economic market conditions affecting the fair value of the assets.

(iv) the value of assets denominated in a currency other than Euro shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value;

The General Partner is authorized to apply other fair valuation principles for the assets of the Partnership, when circumstances or market conditions so justify, but on a consistent basis. When evaluating any assets which are held subject to any restriction on transfer or sales, such assets will be valued at a reasonable discount. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any custodian, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Partnership and on its present, past or future Shareholders.

12.2. Assets

The assets of the Partnership shall include (without limitation):

(i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(iii) all shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Partnership (provided that the Partnership may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(iv) all stock dividends, cash dividends and cash distributions received by the Partnership to the extent information thereon is reasonably available to the Partnership;

(v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Partnership except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

(vi) the liquidation value of all contracts and options the Partnership has an open position in;

- (vii) the preliminary expenses of the Partnership insofar as the same have not been written off; and
- (viii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.3. Liabilities

The liabilities of the Partnership shall include (without limitation):

- (i) all loans, bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on loans of the Partnership (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, custodian fees and any other agents' fees);
- (iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Partnership;
- (v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the accounting date, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Partnership; and
- (vi) all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Partnership shall take into account all expenses payable by the Partnership. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for annual or other periods.

12.4. Suspension of Calculation of the Net Asset Value

The General Partner may suspend calculation of the Net Asset Value when:

- (i) any period when, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Partnership is not practicable for reasons beyond the control of the Partnership; or
- (ii) any period when any of the principal stock exchanges on which a substantial proportion of the Investments of the Partnership are quoted are closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings thereon are restricted or suspended; or
- (iii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which valuation of assets owned by the Partnership would be impractical; or
- (iv) any breakdown in, or restriction in the use of, the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Investments or the currency price or values on any such stock exchange.

Title 3. Administration

Art. 13. Management.

13.1. The Partnership shall be managed by the General Partner, as unlimited shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Partnership.

13.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

13.3. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not to be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, to be convened as soon as practicable, and appoints a new general partner to the Partnership.

13.4. The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Partnership, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles, in any other event except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of seventy five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights are represented.

13.5. Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Partnership shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in 13.4 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Partnership. The Partnership shall, in such case, have the right to buy back all Class C Shares held by the General Partner at a price equal to the subscription price paid upon subscription of these management shares or to transfer the right to buy back these shares (at the same price as the subscription price initially paid by the initial General Partner) to the replacement general partner.

13.6. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Partnership as required for the operation and management of the Partnership, provided however that the Shareholders may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 14. Corporate Signature. Towards third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through two or more authorized signatories or by the joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 15. Delegation of Powers.

15.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Partnership. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

15.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 16. Conflict of Interests.

16.1. No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2. In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Partnership an interest different to the interests of the Partnership, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

16.3. The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 17. Fees. In consideration of the management activities to be carried out by the General Partner, the General Partner shall receive a management fee calculated on the Partnership's Net Asset Value (the Management Fee). The Management Fee is calculated on the latest Net Asset Value available and shall be paid at least annually. The General Partner shall have the possibility to request an earlier payment of the Management Fee, whether in full or partially. For the first year, the Management Fee will be calculated on the basis of the Committed Funds.

In respect of Shares which are redeemed, the Management Fee will be calculated on each day on which a redemption occurs on the basis of the latest Net Asset Value available.

Art. 18. Indemnification.

18.1. The Partnership may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Partnership or, at its request, of any other company of which the Partnership is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Partnership is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

18.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any general partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

18.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 19. Expenses.

19.1. The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The

Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

19.2. The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

Title 4. General meetings

Art. 20. Powers.

20.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

20.2. Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

20.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

20.4. In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

20.5. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution, excluding resolutions relating to the approval of the accounts of the Partnership, shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented.

20.6. Any increase of any Shareholder's Commitment, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 21. Meetings of Shareholders.

21.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on the third Thursday of June at 9.00 AM. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

21.2. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

21.3. All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

21.4. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 22. Procedure.

22.1. The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.2. Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

22.3. The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

Art. 23. Liability of Shareholders. The Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Art. 24. Reports. The General Partner will provide the Shareholders with:

- a) within ninety (90) days of each Accounting Period, an annual report including annual audited financial statements;
- b) within forty five (45) days of the end of each quarter, unaudited financial statements of the Partnership, a statement of each Shareholder's account, a report on the Partnership's investments;
- c) within forty five (45) days of each quarter, quarterly reports providing narrative and summary financial information on the Partnership's investment portfolio and key variables; and
- d) periodically, a pipeline report detailing potential investments for the Partnership.

Title 5. Accounting year - Allocation of profits - Supervision

Art. 25. Accounting Period.

25.1. The Accounting Period of the Partnership shall begin on January 1, and it shall terminate on December 31 of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on December 31, 2011.

25.2. The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

Art. 26. Supervisory Board.

26.1. The Partnership is supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) comprising of at least three (3) members, who need not be shareholders.

26.2. The general meeting of the Shareholders appoints the members of the Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

26.3. The Supervisory Board must appoint a chairman (the Chairman) among its members and it may choose a secretary, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

26.4. The Supervisory Board has the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

26.5. The Supervisory Board is also consulted by the General Partner on matters determined by the General Partner and can authorize any actions of the General Partner which, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

26.6. The Supervisory Board meets upon request of the General Partner or any of its members, at the place indicated in the notice, which, in principle, is in Luxembourg.

26.7. Written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all members at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

26.8. No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Supervisory Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

26.9. A member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member of the Supervisory Board in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

26.10. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of its members present or represented. The Chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Supervisory Board are recorded in minutes signed by the Chairman or all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

26.11. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

26.12. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

26.13. The members of the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Partnership, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 27. Allocation of Profits.

27.1. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) % of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) % of the Partnership's issued share capital.

27.2. The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

27.3. The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

27.4. Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

27.5. The General Partner is allowed to make distributions in kind.

Title 6. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1. The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of seventy-five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented, subject to the consent of the General Partner or (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in article 5.

28.2. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers of the liquidators, subject to the Law.

28.3. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Title 7. General provisions

Art. 29. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Partnership and will end on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class A Shares and one (1) Class C Share as follows:

SECURUM EQUITY PARTNERS, prenamed:	one (1) Class C Share
SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, prenamed:	one hundred ninety nine thousand and nine hundred ninety-nine (199,999) Class A Shares
Total:	two hundred thousand (200,000) Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is from now on at the free disposal of the Partnership, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The above named appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have unanimously passed the following resolutions:

1. The meeting resolves to appoint as members of the Supervisory Board of the Partnership:
 - Mr. Philippe RICHELLE, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
 - Mrs. Brigitte DENIS, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; and
 - Mr. Dominique RANSQUIN, professionally residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
2. The mandate of the Supervisory Board shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2016.
3. The registered office of the Partnership is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, vingt et un juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SECURUM EQUITY PARTNERS, une société anonyme, gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.998 (l'Associé-Gérant-Commandité);

ici représentée par Madame Sabrina COLANTONIO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2011;

2) SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, une fondation gouvernée par les lois de Liechtenstein, avec siège social au c/o Administratral Anstalt, Landstrasse 11, 9495 Triesen, Liechtenstein, enregistrée auprès du Öffentlichkeitsregister Fursentum Liechtenstein sous le numéro FL-0002.358.292-4, ayant capital social de trente mille euros (EUR 30.000) (l'Associé Fondateur);

ici représentée par Madame Sabrina COLANTONIO, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et de dresser les statuts qu'ils ont arrêtés comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er} . Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actions (Shares) a le sens qui lui est conféré à l'article 6;

Actions de Classe A (Class A Shares) désigne les actions détenues par l'Associé Fondateur dans le capital social de la Société, qui ne peuvent pas être souscrites par les Investisseurs;

Actions de Classe B (Class B Shares) désigne les actions autres que les Actions de Classe A, détenues par les Actionnaires, qui peuvent être souscrites par les Investisseurs et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Action de Classe C (Class C Share) désigne la seule action supportant une responsabilité illimitée détenue par l'Associé-Gérant-Commandité et ayant les caractéristiques et supportant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts;

Actionnaires (Shareholders) désigne les détenteurs d'Actions de Classe A et de Classe B;

Actionnaire Défaillant (Defaulting Shareholder) a le sens qui lui est conféré à l'article 11;

Actionnaires Eligibles (Eligible Shareholders) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Actionnaire Fondateur (Founding Shareholder) désigne l'Actionnaire détenant cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A souscrites à la date de constitution de la Société;

Actionnaire(s) Ultérieur(s) (Subsequent Shareholder(s)) désigne tous les Actionnaires additionnels qui sera/seront admis après le Premier Jour de Souscription;

Actions à Céder (Shares To Be Transferred) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Affiliés (Affiliates) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société mère;

Apport En Capital (Capital Contribution) désigne la fraction de l'Engagement de chaque Actionnaire appelée et apportée par l'Actionnaire concerné comme capital social, en contrepartie de l'émission d'Actions de Classe B de la Société;

Associé-Gérant-Commandité (General Partner) désigne SECURUM EQUITY PARTNERS, une société anonyme, gouvernée par les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S Luxembourg) sous le numéro B 159.998, détenteur d'une Action de Classe C supportant une responsabilité illimitée;

Avis d'Appel de Tranche (Drawdown Notice) désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant-Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer;

Avis Initial de Transfert (Initial Transfer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Bulletin de Souscription (Subscription Agreement) désigne le contrat signé entre la Société et chaque Actionnaire indiquant (i) l'Engagement de cet Actionnaire, (ii) le nombre d'Actions de Classe B à souscrire par cet Actionnaire, (iii) les droits et obligations de cet Actionnaire eu égard à sa souscription d'Actions de Classe B; et (iv) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Candidat(s) Acquéreur(s) (Proposed Purchaser(s)) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Cessionnaire (Transferee) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

- Cédant (Transferor) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;
- Commission de Gestion (Management Fee) a le sens qui lui est conféré à l'article 17;
- Conseil de Surveillance (Supervisory Board) a le sens qui lui est conféré à l'article 26;
- Dernier Jour de Souscription (Final Closing Date) désigne le dernier jour de la Période de Souscription, qui intervient au plus tard douze (12) mois après le Premier Jour de Souscription;
- Droit de Prémption (Right of First Refusal) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;
- Droit de Prémption Supplémentaire (Right of Election) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;
- Engagement(s) (Commitment(s)) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions de Classe B;
- Engagement Global (Committed Funds) désigne la somme totale des Engagements des Actionnaires;
- Engagement Non Appelé (Undrawn Commitment) désigne, pour un Actionnaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;
- Engagement Total désigne les Engagements déjà payés par les Actionnaires à la Société dans le but de faire des Investissements;
- Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N o 974/98, tel que ponctuellement modifié;
- EVCA désigne la European Private Equity and Venture Capital Association;
- Exercice Comptable (Accounting Period) désigne chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011;
- Investissement (Investment) désigne un investissement réalisé par la Société, conformément à l'objet social de la Société ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société;
- Investisseur (Investor) désigne une personne qui a accepté de souscrire un Engagement et «Investisseurs» s'interprète en ce sens;
- Jour d'Evaluation (Valuation Date) désigne une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts. La Valeur Nette d'Inventaire doit être calculée chaque année à la fin de chaque exercice sociale et à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité autant des fois que nécessaire;
- Jour Ouvrable (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg;
- Lettre de confirmation a le sens qui lui conféré à l'article 10;
- Loi (Law) ou Loi du 10 août 1915 (Law of 10 August 1915) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;
- Paiement Initial (First Payment) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 10;
- Période de Souscription (Subscription Period) désigne la période qui débute par le Premier Jour de Souscription et se termine par le Dernier Jour de Souscription pendant laquelle les Actions de Classe B sont offertes à la souscription;
- Période de Suspension (Suspension Period) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 15;
- Période d'Investissement (Commitment Period) désigne la période de vingt-quatre (24) mois à compter du Premier Jour de Souscription (qui peut être étendue par l'Associé-Gérant-Commandité d'une période allant jusqu'à douze (12) mois à sa seule discrétion) à l'expiration de laquelle la Société ne peut plus appeler d'Engagement ni effectuer de nouveaux Investissements, étant entendu que des Engagements pourront être appelés ultérieurement (et des Investissements pourront être effectués ultérieurement) dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement tel que l'acquisition d'un nouvel Investissement ou (iii) effectuer tout investissement complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de 10% de l'Engagement Global);
- Premier Jour de Souscription (First Closing Date) désigne la date à laquelle les Investisseurs sont initialement admis dans la Société en qualité d'Actionnaires, à l'exception des Actionnaires Fondateurs qui, pour les besoins de la constitution de la Société, sont admis dans la Société en qualité d'Actionnaires dès la constitution;
- Président (Chairman) a le sens qui lui est conféré à l'article 24;
- Prix de Rachat (Redemption Price) désigne le prix tel qu'indiqué dans l'Avis Initial de Transfert, en cas de rachat des Actions à Céder par la Société, suite à un refus d'agrément d'un transfert d'Actions à Céder conformément à l'article 8;
- Prix de Rachat En Cas de Défaillance (Default Redemption Price) désigne le prix auquel les Actions ont été émises, moins une décote de trente pour-cent (30%);
- Second Avis de Transfert (Second Transfer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'Art. 8;
- Société (Partnership) désigne SECURUM EQUITY PARTNERS - GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A., société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions;
- Statuts (Articles) désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;
- Valeur Nette d'Inventaire (Net Asset Value) désigne la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée à l'article 12.

Art. 2. Dénomination. Il existe entre l'Associé-Gérant-Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe C supportant une responsabilité illimitée, l'Actionnaire Fondateur et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de SECURUM EQUITY PARTNERS - GOLF & WELLNESS INVESTMENTS S.C.A. (ci-après, la Société), qui sera régie par la Loi, les présents Statuts et tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires ponctuellement.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles, y compris les biens immobiliers, comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 La Société peut mettre en place un effet de levier sur ses actifs.

4.7 La Société s'interdit tout investissement passif dans tout fonds ou autre organisme de placement collectif.

4.8 La description qui précède doit être entendue dans son acception la plus large possible. L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité.

5.2 Si l'Associé-Gérant-Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Titre 2. Capital social - Actions - Valeur nette - Inventaire

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) représenté par les actions suivantes:

(i) cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (199.999) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

6.2 Le capital social de la Société se divisera en trois classes d'action comme suit:

(i) Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

(ii) Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

(iii) Une (1) Action de Classe C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Aucune autre Action de Classe C ne sera émise.

6.3 Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

6.4 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et l'Action de Classe C sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des Statuts, ainsi que décrit dans l'article 19 ci-dessous.

6.6 La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission en Euro pour les Actions de Classe B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Actions de Classe B) et il devra être enregistré sur ce compte le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions de Classe B. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables.

6.7 Le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'euro un (EUR 1,-) chacune et qui seront souscrites et libérées conformément à l'article 10.2 ci-dessous.

6.8 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société, sous réserve d'une extension décidée par l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour les décisions ordinaires, ainsi que décrit dans l'article 19 ci-dessous, à:

(i) augmenter le capital social actuel jusqu'au montant du capital autorisé, en tout ou en partie de temps à autres;

(ii) à émettre jusqu'à concurrence de dix millions (10.000.000) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-); et

(iii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période d'Investissement, lorsque l'Associé-Gérant-Commandité aura accepté les Engagements de nouveaux Investisseurs afin de leur permettre de devenir des Actionnaires Ultérieurs.

6.9 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou il pourra de temps à autre décider d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par la conversion de tout profit net ou réserve (y compris tout compte de prime d'émission d'action) de la Société en capital et l'attribution aux Actionnaires d'Actions entièrement payées à la place de dividendes.

6.10 A chaque fois que l'Associé-Gérant-Commandité agira afin de rendre effective une augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, cet article 6 devra être modifié afin d'y refléter le résultat de cette action; l'Associé-Gérant-Commandité devra prendre, ou autoriser toute personne à prendre, les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification y compris la constatation de cette augmentation et des modifications consécutives des Statuts auprès d'un notaire.

Art. 7. Forme d'actions.

7.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

7.2 Un registre des Actionnaires de la Société est conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour être inspecté par chaque Actionnaire. Le registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions sera établie par une entrée dans le registre.

7.3 Des certificats de ces entrées pourront être émis au bénéfice des Actionnaires, et ces certificats, le cas échéant, seront signés par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4 L'Associé-Gérant-Commandité ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les co-détenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle devra s'appliquer dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un gagiste et un gageur.

Art. 8. Transferts des Actions.

8.1 Les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions pendant la Période d'Investissement avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité, qui sera donné par écrit. Les Actionnaires, avec la seule exception de l'Associé Fondateur, seront autorisés à transférer leurs Actions, sous réserve de l'exercice du droit de préemption des autres Actionnaires, tel que décrit ci-après et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité. Toute cession d'Actions par un Actionnaire qui est un Associé Fondateur sera soumise seulement à l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

8.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Affiliés. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'article 8.3 et l'Associé-Gérant-Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

8.3 Tout Actionnaire, avec la seule exception de l'Associé Fondateur, qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-

Gérant-Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer le solde de tout Engagement Non Appelé (l'Avis Initial de Transfert).

8.4 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Eligibles), en indiquant (i) le nombre des Actions à Céder, et (ii) le prix, afin de permettre aux Actionnaires Eligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

8.5 Le Droit de Préemption de chaque Actionnaire Eligible est calculé au pro rata du nombre d'Actions détenues par l'Actionnaire Eligible concerné par rapport au nombre total d'Actions détenues par les autres Actionnaires Eligibles.

8.6 Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Eligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Préemption (le Droit de Préemption Supplémentaire).

8.7 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Eligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Préemption et de leurs Droits de Préemption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

8.8 Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévue à l'article 8.4. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit de Préemption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant-Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

8.9 Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant-Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant-Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

8.10 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant-Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant-Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation.

8.11 L'Associé-Gérant-Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique (legal opinion) et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

8.12 Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant-Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

8.13 Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité au titre de) de telles responsabilités et obligations.

8.14 L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

- a) si l'Associé-Gérant-Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;
- b) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts;
- c) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société, ou de ses Affiliés ou que sa solvabilité n'est pas suffisante.

8.15 S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

8.16 Suivant le point (i) ci-dessus, l'Associé-Gérant-Commandité pourra, dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, proposer au Cédant, un ou plusieurs autres cessionnaires potentiels disposés à acquérir toutes les Actions à Céder (le ou les Candidat(s) Acquéreur(s)), et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, étant entendu que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité propose plusieurs Candidats Acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces Candidats Acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total d'Actions à Céder.

8.17 Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de trente (30) jours à partir de l'expiration du délai de trois (3) mois prévu au paragraphe précédent pour payer le prix de cession. Le transfert de propriété des Actions à Céder interviendra le jour du dernier paiement des Actions à Céder.

8.18 Si, soit à l'expiration du délai de trois (3) mois prévu ci-avant, l'Associé-Gérant-Commandité n'a pas proposé un ou plusieurs Candidats Acquéreurs ou n'a pas autorisé la Société à racheter les Actions à Céder aux conditions prévues dans les Statuts, si le ou les Candidats Acquéreurs n'a/n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable au Cédant), payé le prix de cession dans le délai prévu de trente (30) jours, l'agrément du Cessionnaire, initialement refusé par l'Associé-Gérant-Commandité, sera considéré comme donné et le Cédant sera alors libre de procéder au transfert des Actions à Céder au Cessionnaire selon les conditions de l'Avis Initial de Transfert.

Art. 9. Rachat.

9.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

9.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

9.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 8, en cas de décision de l'Associé-Gérant-Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant-Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

9.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 10. Souscription - Appel de fonds.

10.1 Les Actions de Classe B sont offertes à la souscription pendant la Période de Souscription débutant au Premier Jour de Souscription et prenant fin au Dernier Jour de Souscription.

10.2 Les Actions de Classe B seront émises à un prix égal à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1) avec une prime d'émission qui sera déterminée par Securum Equity Partners S.A..

10.3 La Société peut émettre des Actions de Classe B suite à tout appel de tranche sur l'Engagement des Actionnaires conformément aux termes et conditions de tout Bulletin de Souscription signé avec les Actionnaires ainsi qu'en cas de réduction des Engagements due à une défaillance d'un Actionnaire.

10.4 Tout montant contribué au capital social de la Société au moment de la constitution par les Actionnaires Fondateurs et l'Associé-Gérant-Commandité et excédant leur Engagement respectif sera réajusté lors du Premier Jour de Souscription.

10.5 Lorsque des Actionnaires sont admis après le Premier Jour de Souscription (les Actionnaires Ultérieurs), les Engagements seront appelés intégralement auprès des Actionnaires Ultérieurs (le Paiement Initial) jusqu'à ce que les montants qu'ils ont souscrits et exprimés en proportion de leur Engagement représentent la même proportion que les Engagements des Actionnaires initiaux déjà appelés.

10.6 Nonobstant l'article 10.2 ci-dessus, chaque Actionnaire Ultérieur sera tenu de payer à la Société une prime de souscription. La prime de souscription sera déterminée pour chaque Actionnaire Ultérieur en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire et dans le cas où la Valeur Nette d'Inventaire est inférieure du capital libéré, par application, sur le montant de son Paiement Initial, d'un taux d'intérêt correspondant à l'EURIBOR à un (1) an (le dernier taux publié au Premier Jour de Souscription) plus deux cents (200) points de base pour la période comprise entre le Premier Jour de Souscription (ou, selon le cas, la date de paiement par les Actionnaires initiaux de la part déjà appelée de leur Engagement) et la date d'admission de l'Actionnaire Ultérieur concerné.

10.7 Les Engagements des Actionnaires peuvent être augmentés pendant la Période de Souscription, à condition que la même possibilité soit offerte aux autres Actionnaires par l'Associé-Gérant-Commandité, afin de respecter leurs droits proportionnels.

10.8 L'Associé-Gérant-Commandité peut appeler les Engagements Non Appelés des Actionnaires, proportionnellement à l'Engagement de chaque Actionnaire et jusqu'à concurrence de leur Engagement respectif, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire de l'Associé-Gérant-Commandité, seront requis pour effectuer des investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions raisonnablement encourus par la Société.

10.9 Chaque Avis d'Appel de Tranche notifiera (par lettre recommandée ou courrier électronique) à l'Actionnaire destinataire, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant

en Euro n'excédant pas son Engagement Non Appelé. Chaque Avis d'Appel de Tranche indiquera l'Apport en Capital requis, la date à laquelle l'appel de tranche doit être payé, le compte bancaire sur lequel le paiement doit être fait et tous les autres termes et conditions tels que (sous réserve des obligations de confidentialité) le résumé des informations sur l'investissement proposé.

10.10 Les Engagements peuvent être appelés pendant la Période d'Investissement dans le but d'effectuer des investissements, de régler des commissions et payer tous autres frais et dettes de la Société. Les Engagements ne pourront plus être appelés après l'expiration d'une période de trente six (36) mois à compter du Premier Jour de Souscription (période qui pourra être étendue par l'Associé-Gérant-Commandité à sa discrétion jusqu'à vingt quatre (24) mois, étant entendu que les Engagements pourront néanmoins être appelés dans la mesure nécessaire pour (i) payer les commissions, frais et dettes de la Société, (ii) réaliser tout Investissement ayant fait l'objet d'un engagement au cours de la Période d'Investissement, tel que l'acquisition d'un nouvel Investissement ou un projet de rénovation ou (iii) effectuer tout investissement complémentaire dans des Investissements existants (dans ce dernier cas, à concurrence d'un maximum de dix (10)% de l'Engagement Global)).

10.11 Au dernier jour de la Période d'Investissement, l'Associé-Gérant-Commandité communiquera aux Actionnaires une estimation des montants que l'Associé-Gérant-Commandité pourra appeler après l'expiration de la Période d'Investissement.

10.12 Le produit net des cessions perçu par la Société au cours de la Période d'Investissement peut être réinvesti jusqu'à la fin de la Période d'Investissement. Après la Période d'Investissement, des montants ne peuvent être réinvestis que sous la forme d'investissements complémentaires dans des investissements existants (à concurrence d'un maximum de dix (10)% de l'Engagement Global).

Art. 11. Défaillance. Si un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de quatre (4)% au dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche;

alors, l'Associé-Gérant-Commandité:

(v) déduira toute distribution au profit l'Actionnaire Défaillant jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société aient été intégralement payés et

(vi) aura le droit (sans y être tenu), sans préjudice de tout autre droit conféré à l'Associé-Gérant-Commandité ou à la Société et permettant que les intérêts susmentionnés continuent à courir à l'issue de cette période de trente (30) Jours Ouvrables, d'accomplir l'une quelconque des mesures suivantes, dans le respect de l'avant-dernier et du dernier paragraphe du présent article 11:

a) imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10)% de l'Engagement;

b) faire en sorte que l'Engagement Non Appelé de l'Actionnaire Défaillant soit déchu (étant précisé, cependant, que cet Engagement Non Appelé peut survivre en vue de la réalisation d'un transfert, tel que prévu dans les présents Statuts) et que les droits de l'Actionnaire Défaillant se limitent par la suite à ceux convenus avec l'Associé-Gérant-Commandité, et, l'Actionnaire Défaillant concerné cesse d'être un Actionnaire à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant, comme prévu ci-dessus;

c) obtenir la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant à un acheteur déterminé par application du Droit de Préemption des Actionnaires à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société par l'acheteur et à l'Actionnaire Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. L'Associé-Gérant-Commandité devient l'agent chargé de la vente des Actions de l'Actionnaire Défaillant (ainsi que de l'Engagement Non Appelé de cet Actionnaire Défaillant); et, dans le cas où il deviendrait un Actionnaire Défaillant, chaque Actionnaire accepte de nommer ou d'obtenir la nomination de l'Associé-Gérant-Commandité comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que l'Associé-Gérant-Commandité aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemniserà l'Associé-Gérant-Commandité à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par l'Associé-Gérant-Commandité de ce fait. Lorsque le transfert sera effectué, l'acheteur sera considéré comme étant un Actionnaire;

d) prendre toute mesure que l'Associé-Gérant-Commandité pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Actionnaire Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement;

e) procéder au rachat des Actions de l'Actionnaire Défaillant au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû lors de la liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs d'Actions, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

- f) exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et
- g) admettre un nouvel Actionnaire en remplacement de l'Actionnaire Défaillant.

11.2 L'Associé-Gérant-Commandité veillera à ce que tous les Actionnaires Défaillants soient traités équitablement dans l'accomplissement des mesures visées ci-dessus.

Art. 12. Evaluation, comptes annuels, rapports.

12.1 Evaluation à la juste valeur

Les actifs de la Société seront évalués sur la base de la juste valeur. Cette valeur est déterminée comme suit:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, frais payés d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore encaissés, sera réputée être le montant total de celle-ci, sauf dans tous les cas, même improbable qu'ils soient payés ou reçus en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé-Gérant-Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs

(ii) les titres négociés sur un marché réglementé seront évalués sur la base de leur prix moyen du marché le dernier jour de négociation précédant le Jour d'Evaluation, sous réserve des réductions qui, conformément aux lignes directrices d'évaluation EVCA peuvent être applicables en raison de la nature de cette garantie, sur le marché qui est normalement le marché principal pour ces titres;

(iii) tous les autres actifs de quelque nature que ce soit seront évalués à la juste valeur de marché, telle que déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux procédures prescrites par l'EVCA. Aux fins de la détermination de la juste valeur de marché de l'actif en vertu de cette disposition, l'Associé-Gérant-Commandité peut prendre en considération tous les facteurs qu'il estime raisonnablement pertinentes par rapport aux actifs et qui peuvent inclure (le cas échéant), notamment: (a) les caractéristiques et les données analytiques fondamentales relatives à l'actif, y compris les coûts, la taille, le taux d'intérêt actuel, la période jusqu'à la prochaine remise à zéro des taux d'intérêt, la maturité et le taux de prêt des actifs, les modalités et les conditions de structure de la dette des avoirs; (b) la nature et la pertinence des droits de la Société, les remèdes et les intérêts; (c) de la solvabilité de l'entreprise des actifs, des flux de trésorerie, la structure du capital et des perspectives d'avenir; (d) les renseignements relatifs à des transactions récentes sur le marché en cause; (e) de la réputation et la situation financière du fonds de commerce et de récents rapports concernant les actifs; (f) les conditions générales de l'économie de marché affectant la juste valeur des actifs;

(iv) la valeur des actifs libellés dans une devise autre que l'euro doit être déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à appliquer d'autres principes d'évaluation équitable pour les actifs de la Société, lorsque les circonstances ou les conditions du marché le justifient, mais sur une base cohérente. Lors de l'évaluation des actifs qui sont détenus soumis à aucune restriction sur le transfert ou la vente, ces actifs seront évalués à une réduction raisonnable. Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par l'Associé-Gérant-Commandité ou par le dépositaire, société ou organisation désigné par l'Associé-Gérant-Commandité dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et liera la Société ainsi que les Actionnaires passés, présents et futurs.

12.2 Actif

L'actif de la Société comprend (sans limitation):

- (i) tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
- (ii) toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (incluant le montant des titres vendus mais non livrés);
- (iii) tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur de la Société (à condition que la Société peut faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres provoquées par la négociation ex-dividende, ex-droits, ou par des pratiques similaires);
- (iv) tous les dividendes en actions, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par la Société pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition de la Société;
- (v) tout intérêt couru sur tout actif porteur d'intérêts que la Société possède, excepté si cet intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal de cet actif;
- (vi) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles la Société a une position ouverte;
- (vii) les frais d'établissement de la Société pour autant que ces derniers n'aient pas été amortis; et
- (viii) tous autres éléments d'actifs de quelque sorte que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

12.3 Passif

Le passif de la Société comprend (sans limitation):

- (i) tous les prêts, effets et comptes à payer;
- (ii) tous les intérêts courus sur les prêts (y compris les frais à avancer pour l'engagement de tels prêts);
- (iii) toutes les dépenses courues ou à payer (y inclus les dépenses administratives, les frais du dépositaire et les sommes attribuées aux mandataires);
- (iv) toutes les dettes connues, présentes ou futures, incluant toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent ou, y compris le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par la Société;
- (v) une provision appropriée pour les impôts basés sur le capital et les revenus jusqu'au jour du calcul, telle que déterminée de temps à autre par la Société, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé-Gérant-Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé-Gérant-Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités latentes de la Société; et
- (vi) toutes autres dettes de la Société de quelque nature que ce soit sa nature, évaluées conformément aux principes comptables généralement reconnus. Pour la détermination du montant de ces dettes, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par La Société. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période à l'avance.

13.4 Suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

L'Actionnaire-Gérant-Commandité peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

- (i) toute période pendant laquelle, d'après l'Actionnaire-Gérant-Commandité, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons dépassant le contrôle de la Société; ou
- (ii) toute période durant laquelle une des principales bourses, sur laquelle une partie importante des Investissements de la Société sont cotés, est fermée (pour une autre raison que des congés ordinaires) ou durant laquelle les transactions sont restreintes ou suspendues; ou
- (iii) lorsqu'il existe des affaires qui constituent une urgence à la suite desquelles l'évaluation des avoirs de la Société n'est pas réalisable; ou
- (iv) lorsqu'il y a une rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des Investissements de la Société ou le prix en devise ou valeur sur une quelconque bourse.

Titre 3. Gestion

Art. 13. Gestion.

13.1. La Société sera administrée par l'Associé-Gérant-Commandité, en tant qu'associé ayant une responsabilité illimitée et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

13.2. L'Associé-Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société.

13.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente rendant l'Associé-Gérant-Commandité incapable d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, pourvu qu'un administrateur, actionnaire ou non, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou les simples actes administratifs jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue et désigne un nouvel associé-gérant commandité pour la Société.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf stipulation expresse contraire de la loi ou des Statuts, dans tout autre cas que celui d'une fraude, d'une négligence, d'une mauvaise foi, d'une faute volontaire ou d'une imprudence téméraire. Dans ces situations, l'Associé-Gérant-Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de soixante quinze (75)% des votes exprimés, étant entendu qu'au moins cinquante (50)% des droits de vote existants doivent y être représentés.

13.5. Dans le cas de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel associé-gérant-commandité de la Société sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies à l'article 13.4 ci-dessus, qui remplacera l'Associé-Gérant-Commandité dans son rôle de gérant de la Société en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de gérant de la Société. Dans une telle situation, la Société aura le droit de racheter toutes les Actions de Classe C détenues par l'Associé-Gérant-Commandité pour un prix équivalent au prix de souscription déboursé lors de la souscription de ces actions de commandité ou de transférer le droit de racheter ces actions (au même prix que le prix de souscription initialement payé par l'Associé-Gérant-Commandité) au nouvel associé commandité.

13.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou agents de la Société comme le requièrent l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril la limitation de leur responsabilité. Les responsables ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé-Gérant-Commandité leur confèrera.

Art. 14. Signature autorisée. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 15. Délégation de pouvoir.

15.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres dirigeants dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. Les dirigeants ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dirigeants auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

15.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) d'actionnaires de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de l'Associé-Gérant-Commandité a un intérêt dans cette autre société ou serait un administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, responsable ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou entretient des relations d'affaires ne sera pas, en raison de lien avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette autre affaire.

16.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans toute affaire de la Société un intérêt divergent de celle-ci, cet administrateur ou responsable devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote concernant cette affaire, et un rapport sur son intérêt devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

16.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 17. Commissions. En contrepartie des activités de gestion à effectuer par le Gérant, le Gérant reçoit des commissions de gestion calculées sur la valeur liquidative de la Société (la Commission de Gestion). La Commission de Gestion est calculée sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible et doit être payée au moins annuellement. L'Associé-Gérant-Commandité aura la possibilité de demander un paiement anticipé de la Commission de Gestion, que ce soit en totalité ou partiellement. Pour la première année, la Commission de Gestion sera calculée sur la base de l'Engagement Globale.

En ce qui concerne des Actions qui sont rachetées, la Commission de Gestion sera calculée chaque jour qu'un rachat intervient en fonction de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible.

Art. 18. Indemnisation.

18.1. La Société peut indemnifier l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre du conseil d'administration et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de toutes les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur, responsable ou membre d'un comité de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté dans les cas où il est définitivement jugé responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire. Dans le cadre d'une transaction judiciaire, la garantie ne peut concerner que ce qui est en lien avec ou couvert par la transaction, et ce, dans la mesure où la Société est informée par le conseil d'un avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une faute telle que décrite ci-dessus.

18.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé-Gérant-Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancées au responsable indemnisé, sous réserve que ce responsable remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas rempli ses fonctions avec le minimum de diligence nécessaire pour que la garantie lui soit acquise.

18.3. Le droit à garantie précité n'exclut pas les autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Art. 19. Frais.

19.1 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la

préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

19.2 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

Titre 4. Assemblées générales des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs.

20.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

20.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

20.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

20.4. Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

20.5 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés.

20.6 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 21. Assemblées des Actionnaires.

21.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le troisième jeudi de juin à 9.00 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

21.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiées dans la convocation correspondante.

21.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant-Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

21.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 22. Procédure.

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité par convocation écrite énonçant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.2. Les Actionnaires ne peuvent être convoqués que par lettre recommandée.

22.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Art. 24. Rapports. L'Associé-Gérant-Commandité adressera aux Actionnaires:

a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la clôture de chaque Exercice Comptable, un rapport annuel incluant des comptes annuels vérifiés;

b) dans les quarante cinq (45) jours suivant la clôture de chaque quadrimestre, des comptes non vérifiés de la Société, un relevé du compte de chaque Actionnaire, un rapport sur les de la Société;

c) dans les quarante cinq (45) jours suivant la clôture de chaque quadrimestre, des rapports quadrimestriels présentant des informations financières rédigées et synthétiques sur le portefeuille d'investissements de la Société et les principales variables; et

d) périodiquement, un rapport sur les projets détaillant des investissements susceptibles d'être réalisés par la Société.

Titre 5. Comptes annuels - Répartition des bénéfices - Contrôle

Art. 25. Exercice Comptable.

25.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

25.2 Les comptes de la Société sont libellés en Euros.

Art. 26. Conseil de Surveillance.

26.1. La Société est contrôlée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) qui se compose d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

26.2. L'assemblée générale des Actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

26.3. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

26.4. Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que prévu par la Loi.

26.5. Le Conseil de Surveillance est également consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur des points que l'Associé-Gérant-Commandité décidera et peut autoriser toutes actions de l'Associé-Gérant-Commandité qui, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

26.6. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité ou de l'un de ses membres, au lieu indiqué sur la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

26.7. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance est donnée à tous les membres au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

26.8. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

26.9. Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

26.10. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des votes. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

26.11. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

26.12. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

26.13. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 27. Répartition des Bénéfices.

27.1. Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%)

seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

27.2. L'Associé-Gérant-Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

27.3. L'Associé-Gérant-Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

27.4. Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

27.5. L'Associé-Gérant-Commandité pourra effectuer de distribution en nature.

Titre 6. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1. La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant-Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité ou (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'article 5.

28.2. La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

28.3. Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 29. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ayant ou non la personnalité juridique.

Art. 30. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit pour trente mille neuf cents quatre vingt dix-neuf (30.999) Actions de Classe A et une

(1) Action de Classe C comme suit:

SECURUM EQUITY PARTNERS, prédésignée:	une (1) Action de Classe C
SECURUM HOLDINGS FOUNDATION, prédésignée:	cent quatre vingt dix neuf mille neuf
	cent quatre vingt dix-neuf (199.999)
	<u>Actions de Classe A</u>

Total: deux cent mille (200.000) Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; and
 - Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
2. Le mandat du Conseil de Surveillance se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.
3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. COLANTONIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107072/1452.

(110122613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Azad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AZAD S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011116801/14.

(110133700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Blade Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.079.920,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.896.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination de l'associé unique de la Société, Lion/Blade Luxembourg S.à r.l., en Blade Luxembourg S.à r.l. et ce avec effet rétroactif au 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011116802/14.

(110133488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Bolinas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.312.

CLÔTURE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société BOLINAS S.A., dont le siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, a été dénoncé en date du 08 août 2006. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011116803/15.

(110133719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

C.A.L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 14, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 110.781.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65 Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011116806/15.

(110133868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Cellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CELLIA S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011116811/14.

(110133699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lion/Stove Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.475,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.068.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 juillet 2011 que:

- l'associé unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées. Un montant total de 38.089,04 EUR a été provisionné pour de futures dépenses. Il y a un boni de liquidation d'un montant de 396.216,03 EUR dû et payable à l'associé unique de la Société. Il a été décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- l'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011116848/20.

(110133508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Concept Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 146.190.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65 Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011116817/15.

(110133887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Casa Natura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.787.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116810/10.

(110133533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Cuma S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.015.

CLÔTURE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CUMA S.A. HOLDING, dont le siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été dénoncé en date du 25 août 2006. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011116819/15.

(110133712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Decolef Lux. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 408.500,00.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.197.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2011 acte n° 50 pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cosita DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011116820/14.

(110133563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116821/10.

(110133535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Diminu'tif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 20, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 98.782.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116824/10.

(110133528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.116.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116825/10.

(110133973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116826/10.

(110133572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LMVL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011116849/13.

(110133649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.213.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116827/10.

(110133529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

FGS Expert Comptable S.à.r.l., Fiducia General Services Expert Comptable S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.534.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116831/11.

(110133734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 279 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2011.

FINGEST

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011116834/16.

(110133947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Hair Design Monique & Luisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 81.670.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N°1000 du 13 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2011.

HAIR DESIGN MONIQUE & LUISA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2011116836/17.

(110133951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.213.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116828/10.

(110133532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

I.C.F., Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 49.687.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65 Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011116839/15.

(110133909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Kairos International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 119.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011116841/10.

(110133889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Kymco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 134.229.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65 Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011116842/15.

(110133873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.902.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011116843/12.

(110133483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

—
Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 8 août 2011

En date du 8 août 2011, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Reviseur d'Entreprises agréé sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2012, qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011116844/17.

(110133485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

—
Les comptes annuels audités au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011116845/12.

(110133484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

—
Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 8 août 2011

En date du 8 août 2011, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Reviseur d'Entreprises agréé sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2012, qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011116846/17.

(110133487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

La Financière Aspelt S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.219.

—
CLÔTURE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LA FINANCIERE ASPELT S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 02 août 2006. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011116847/15.

(110133720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} août 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Mr Ralf Schröter, Président et Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg
- Mr Alain Hondequin, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg
- Mme Alicia Zemanek, Membre, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg

Pour Luxembourg SELECTION FUND
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A
Mathias Welter / Peter Sasse
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011116850/17.

(110133721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116866/10.

(110133986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116867/10.

(110133989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LX Priv, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 140.395.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 990 du 14 août 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOUT 2011.

LX PRIV

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011116851/15.

(110133997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116868/10.

(110133985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Picard Bondco, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.899.

Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 8 août 2011

En date du 8 août 2011, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Reviseur d'Entreprises agréée sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2012, qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011116883/17.

(110133486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.911.

Rectificatif du dépôt No L110011324.04 du 19/01/2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011116886/15.

(110133769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ProLogis Belgium VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011116887/14.

(110133845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 790 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2011.
LXFR003
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011116854/15.

(110133955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LXFR004, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.541.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d' HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 786 du 23 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2011.
LXFR004
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011116855/15.

(110133959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Melusine Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.071.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116860/10.

(110133921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.054.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116861/10.

(110133917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Meteor Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.352.

Le Rapport Annuel au 31. Dezember 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16, August 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011116862/11.

(110133886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116869/10.

(110133984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011116870/10.

(110133982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Antin Infrastructure Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.718.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Luxembourg VI, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated by the undersigned notary on July 21st, 2011, under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, the registered office of which is at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Mrs Mélanie Biessy and Mr José Maria Trias Saladich, duly authorised,

here represented by Olivier Thill, jurist, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 21st, 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Antin Infrastructure Luxembourg VII" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

The manager or the board of managers is authorised to render effective such increase of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 10,000,000 (ten million) shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the present articles of association, to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital.

The board of managers shall decide to issue shares, with or without premium, to be paid up in cash or by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares, subject to article 189 of the law of 10th August, 1915.

The board of managers is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription under the authorised share capital.

Each time the board of managers shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised under the present Article 6, such share capital increase shall be recorded in a notarial deed at the latest one month after the decision by the board of managers to increase the share capital.

Moreover, the manager or, in case of plurality of managers, the board of management is authorised to issue any instrument convertible or exercisable into shares (including, but not limited to, flow-through convertible bonds) (the Instruments), in any form. Any issue of Instruments may only be made within the limits of the authorised share capital. The manager or, in case of plurality of managers, the board of management shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of reimbursement or repayment and any other conditions, which may be related to the Instruments.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or by any person to whom signatory authority has been conferred.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, provided at least one A manager and one B manager attending the meeting jointly vote in favour of such a resolution.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Luxembourg VI, prenamed:	1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares.
Total:	1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company (the Sole Shareholder) has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four). The Sole Shareholder appoints as managers of the Company with A signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Charles Dupont, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, and
- Mrs Mélanie Biessy, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

The Sole Shareholder appoints as managers of the Company with B signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Jean-François Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
- Mr José Maria Trias Saladich, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. The meeting entrusts Mr José Maria Trias Saladich of the daily and administrative management of the Company as from 22 July 2011, and entitles him to execute by his sole signature any operation and document in relation with the daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR10,000 per operation.

2. The registered office is established at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The Sole Shareholder appoints DELOITTE S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 67.895, as statutory auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Luxembourg.

A COMPARU:

Antin Infrastructure Luxembourg VI, une société à responsabilité limitée constituée par le notaire instrumentaire le 21 juillet 2011 selon le droit luxembourgeois avec un capital social de EUR 12.500, ayant établi son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de commerce et des sociétés, représentée par Mme Mélanie Biessy and M. José Maria Trias Saladich, dûment autorisés,

ici représentée par Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 juillet 2011.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Antin Infrastructure Luxembourg VII" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra être changé à tout moment par la décision du l'Associé Unique ou de l'Assemblée des actionnaires, en accord avec l'article 15 de ces statuts.

Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à effectuer une telle augmentation de capital sous le capital social autorisé, entièrement ou partiellement, de temps à autre, pour toutes les parts sociales autorisées, qui n'ont pas encore été souscrites.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) représenté par 10.000.000 (dix millions) parts d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé, durant une période de cinq années à compter de la date de publication des présents

statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

Le conseil de gérance peut décider d'émettre des parts sociales, avec ou sans prime d'émission, payée en l'espèce ou en apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen. Le conseil de gérance devra accepter les souscriptions pour les parts sociales soumises à l'article 189 de la loi du 10 août 1915.

Le conseil de gérance est autorisé et doit déterminer les conditions de toute souscription sous le capital sociale autorisé.

Chaque fois que le conseil de gérance est amené à effectuer une augmentation de capital, tel qu'autorisé sur le présent Article 6, cette augmentation de capital devra être enregistrée dans un acte notarié, au plus tard un mois après la décision du conseil de gérance d'augmenter le capital.

Par ailleurs, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre tous instruments convertibles ou remboursables en parts sociales (incluant, mais pas limité à, des obligations participatives convertibles) (les Instruments), sous quelque forme que ce soit. Toute émission d'Instruments ne peut être faite que dans les limites du capital autorisé. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de remboursement ou toutes autres conditions, qui seraient en relation avec les Instruments.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B, ou par toute personne à qui le pouvoir de signature a été conféré.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants, qui délègue(nt), déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur desdites décisions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur d'une telle désignation.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Commissaire aux comptes – Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Luxembourg VI, susmentionné: 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Total: 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital (l'Associé Unique) souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre). Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée:

- M. Charles Dupont, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris; et
- Mme Mélanie Biessy, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

- M. Jean-François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
- M. José Maria Trias Saladich, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. L'Associé Unique lui confie la gestion journalière et administrative de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 22 juillet 2011. L'Associé Unique décide de donner pouvoir à M. José Maria Trias Saladich d'exécuter par sa seule signature tout acte, opération ou document en relation avec la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 10.000 par opération.

2. Le siège social de la société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 067.895, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. LAC/2011/34520. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113790/441.

(110130333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 10 août 2011 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011116556/12.

(110133468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.835.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 10 août 2011 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011116557/13.

(110133467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

EuroFinaDec SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 74.057.

Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting held on May 31st, 2011

- The mandates of directors of:

* Mrs. Nicole COHEN, dwelling 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

* Mr. Patrick ADOLF, dwelling 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

* Mr. Patrice DURAND, dwelling 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

and the mandate of the Statutory Auditor, The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 42230, are renewed for a new statutory term of three years until the Annual General Meeting to be held in 2014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 Mai 2011

- Les mandats d'Administrateur de:

* Mme Nicole COHEN, domiciliée 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

* Mr Patrick ADOLF, domicilié 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

* Mr Patrice DURAND, domicilié 80, rue Jouffroy d'Abbans, F-75017, Paris,

et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE, Société Anonyme de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce

et des Sociétés Luxembourgeoises sous le numéro B 42230, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2014.

Fait à Luxembourg, le 15/06/2011.

Certifié sincère et conforme

EUROFINADEC SPF

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011118834/29.

(110136205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.170.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue de manière extraordinaire à 10h00 le 2 Juin 2011

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mr Gailhard Vincent, 51, avenue Bugeaud, F-75016 Paris;
- Mr Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, IBC 185200;

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116956/22.

(110133696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. KEIF Germany Einbeck S.à r.l.)

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011116945/13.

(110133516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Cotonil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COTONIL INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117055/11.

(110134104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.
